

UNE CHASSE AU LOUP en Janvier 1815 A ST-RIMAUT (Cne d'Essuiles)

Procès-verbal extrait du registre
des délibérations de la municipalité
et rédigé par le maire,
châtelain de St-Rimault

L'alerte a été donnée à 9 heures du matin qu'un loup s'est réfugié en bois dit de Mâlis. Les domestiques du château, aidés de Rousselle (Jean-Baptiste) et de Mézan (Théodore) armés de fusils, ainsi que des jeunes gens « pour service de traqueurs » se dirigent vers le bois. C'est J. de Broé, maire, qui parle :

« Je n'eus pas de peine à reconnaître les traces de l'animal empreintes sur la neige; elles m'indiquèrent les dispositions que j'avais à faire; elles étaient sur le point d'être terminées lorsque l'animal fit tout à coup une pointe et s'échappât (sic) dans la plaine en se dirigeant vers la forêt de Hez (7 km. de plaine s'étendaient alors devant l'animal avant d'atteindre cette forêt). Je fus contrarié à l'excès de ce contretemps qui paraissait détruire toutes mes espérances.

« J'ordonnai sur le champ, à Quesvin (Augustin), jardinier de Mme veuve de Broé et à Mézan (Théodore), individus vigoureux et alertes, de tâcher de couper le chemin à l'animal et de le forcer, et courant tant qu'ils pourraient, à se rejeter (sic) dans le bois dit de Choquereau.

« Ils réussirent parfaitement dans l'exécution de cette manoeuvre. J'en vis le succès et mes espérances se ranimèrent.

« Je me transportai promptement au Bois de Choquereau ayant constamment suivi la piste de l'animal. Je reconnus son entrée dans le bois... Je fis de suite faire le tour du bois pour m'assurer s'il n'existait pas de sortie; d'après le rapport que l'on me fit, aucune n'avait été remarquée. Je déterminai mon enceinte et je fis placer tout mon monde; au signal donné, les traqueurs se mirent en mouvement; l'animal fut levé et en peu de temps vint à passer à Roussel J.-B. qui, d'une balle lui a traversé le cou de part en part et lui en a fracassé les vertèbres; placé près du lieu de la scène, j'y courus de suite et j'y vis étendue, une belle louve de forte race, de l'âge de dix-huit à vingt mois. Il était midi moins un quart. »

Le 23 janvier 1815, le lendemain, la tête de la louve a été présentée à M. le sous-préfet par Roussel J.-Baptiste.

(Recueilli en décembre 1938 par Paul-Roger, instituteur à St-Rimault.)